



## CAMBRIOLAGE ET VOL

### '1 jour sans' a atteint sa vitesse de croisière



© PHOTO ADVP

Cathy Grimmeau (DG Sécurité et Prévention) : « De plus en plus de partenaires privés s'engagent pour 1 jour sans. C'est pour quoi nous avons placé quelques conseils à leur destination sur le site web ».

**Après 4 ans à peine, l'action '1 jour sans' est bien connue. Le nombre d'initiatives se situe dans la ligne de l'année dernière et les citoyens témoignent d'un enthousiasme croissant. Cathy Grimmeau, conseillère locale auprès de la Direction Sécurité locale intégrale de la Direction générale Sécurité et Prévention, dresse un premier bilan de l'action de cette année.**

#### Comment évaluez-vous l'impact de '1 jour sans' ?

Cathy Grimmeau : « Nous remarquons que le grand public connaît de mieux en mieux l'action '1 jour sans'. Cette année encore, nous avons dénombré quelque six cents initiatives, ce qui nous

place au même niveau qu'en 2016. Nous constatons par ailleurs que le nombre de cambriolages diminue depuis plusieurs années. '1 jour sans' n'en est certainement pas l'unique raison, mais nous observons que la sensibilisation sur les cambriolages porte ses fruits. Nous recevons également de nombreuses réactions positives des administrations locales. La campagne entourant '1 jour sans' met en effet leurs actions en évidence. »

#### Quelles sont les demandes reçues des administrations locales et des zones de police locales par la Direction générale Sécurité et Prévention ?

Cathy Grimmeau : « Nous remarquons que les participants à l'action demandent surtout du matériel de sensibilisation. C'est la raison pour laquelle nous disposons d'un starter kit depuis 2 ans. Il comprend des affiches, des folders, des cartes postales, des gadgets, des roll ups, ... Cette année, nous avons également proposé des messages, des petits films, des photos et des cartoons à partager sur Facebook. Les médias sociaux – surtout Facebook – jouent en effet un rôle essentiel dans la campagne. Twitter joue également un rôle considérable, même si nous remarquons que ce média est plus populaire en Flandre qu'en Wallonie. »

#### Les actions qui remportent le plus de succès lors de '1 jour sans' sont les stands d'information et les campagnes de promotion. Quelles sont les autres actions marquantes ?

Cathy Grimmeau : « Les 'Opérations Rosaces' gagnent en succès. Les collaborateurs de la police ou des services de prévention parcourent un quartier pour contrôler les serrures. Ils examinent si la serrure ne dépasse pas de plus de 3 mm, s'il y a une rosace et si l'espace entre la porte et le chambranle n'est pas trop important. Ils laissent également un dépliant reprenant des conseils. Nous constatons par ailleurs que bon nombre d'administrations locales consacrent plus d'attention aux seniors et aux nouveaux habitants. »

#### De plus en plus de partenaires privés proposent leurs propres initiatives en plus de celles des administrations et zones de police locales.

Cathy Grimmeau : « Les entreprises privées font également preuve d'un plus grand intérêt. Nous remarquons que de plus en plus d'entreprises s'engagent pour '1 jour sans'. C'est pourquoi nous avons placé quelques conseils à leur destination sur le site web de '1 jour sans' : elles peuvent tout d'abord consacrer de l'attention à la prévention des cambriolages dans leur propre entreprise, par exemple en contrôlant plus souvent si tout est bien fermé ou en invitant le conseiller en prévention vol, mais elles peuvent également aller plus loin en menant, par exemple, une campagne de sensibilisation auprès de leurs travailleurs. Elles peuvent le faire en plaçant des bannières sur leur site, en partageant l'action sur leur page Facebook. Les entreprises actives dans le secteur, comme les serrureries, peuvent aussi envisager d'accorder une réduction à leurs clients pendant la semaine d'action. »

Les autorités locales et la police locale jouent un rôle important dans la prévention des cambriolages et du vol. Mais recourent-elles aussi à la participation citoyenne pour ce faire ?

- 4** PLP : la plate-forme de soutien O365 regroupe toutes les informations et les instruments
- 5** Module BE-Alert pour PLP  
Police Kasterlee organise soirée info avec moyens limités  
La participation citoyenne comme moteur de renouveau  
Le nombre de PLP ne cesse d'augmenter
- 7** Vol par ruse : la sensibilisation porte ses fruits

### SECURITE LOCALE INTEGRALE

- 2** Assouplissement des conditions pour les gardes champêtres particuliers

### PREVENTION INCENDIE

- 3** La collaboration des zones de secours limbourgeoises récompensée

### RADICALISATION

- 7** Les formations à la résilience BOUNCE entrent dans une nouvelle phase

### POLICE LOCALE

- 8** Démarrage de la Commission permanente de la police locale
- ### FOOTBALL
- Le Fonds Jo Vanhecke aide les sans-abri

# Des conditions assouplies pour les gardes champêtres particuliers

**Les gardes champêtres particuliers sont équipés d'un nouvel uniforme avec un emblème réfléchissant et d'une carte de légitimation moderne. Par ailleurs, le gouvernement fédéral assouplit les conditions d'agrément et fixe des règles relatives à la formation et aux compétences.**

**D**'après la réglementation fédérale, les gardes champêtres particuliers peuvent porter une arme et ils peuvent dresser un procès-verbal. Les candidats à l'emploi doivent en outre être agréés par le gouverneur de province.

## Agrément

La personne qui souhaite un agrément doit être citoyen d'un État membre de l'Union européenne et être âgé de 18 ans accomplis le jour de l'agrément. Le candidat ne peut pas exercer de mandat politique et ne peut exercer d'activités chez un

fabricant d'armes ou de munitions. Les gardes champêtres particuliers ne peuvent pas non plus avoir été condamnés à une peine correctionnelle ou criminelle. Pas même avec sursis.

« À l'exception des condamnations pour infraction à la réglementation relative à la police de la circulation routière », stipule le nouvel AR. Un garde champêtre particulier qui a été condamné à une peine correctionnelle pour une infraction aux règles de la circulation routière peut donc désormais rester garde champêtre. L'agrément pour un garde champêtre particulier vaut pour terme renouvelable de 5 ans. Le nouvel AR énumère les documents nécessaires à cet effet.

## Anciens policiers

L'interdiction pour les candidats à la fonction de garde champêtre particulier d'avoir été membre d'un service de police ou d'un service de renseignements au cours des 5 années écoulées est supprimée. Des agents de police peuvent donc désormais passer directement d'un job à l'autre. L'interdiction d'être détective privé ou agent de gardiennage ou d'exercer une fonction en tant que « garde au sein de l'administration forestière », est quant à elle maintenue.

## Formation de base et recyclage

Les candidats gardes champêtres doivent réussir le test de compétence de la formation de base. La personne désireuse de prolonger son agrément comme garde champêtre doit établir

qu'elle a réussi l'examen du cours de recyclage.

La nouveauté est qu'un candidat peut désormais participer à la formation de base avant même de disposer d'un acte de désignation. Le gouverneur de province doit donner son consentement à cet effet. Le gouvernement veut ainsi éviter que la succession d'un garde champêtre particulier soit retardée parce que son successeur doit encore suivre une formation.

## Badge et uniforme

Les gardes champêtres particuliers reçoivent une nouvelle carte de légitimation. L'ancien modèle en papier est remplacé par un badge plastifié du même modèle que les cartes d'identité actuelles. Le garde champêtre particulier s'identifie auprès du citoyen à l'aide de la carte de légitimation. L'uniforme y contribue également. Cet uniforme se compose d'une casquette, d'une parka, d'un pull (en coton, en laine ou en fibre polaire) avec des passants d'épaule, d'une chemise avec des passants d'épaule, d'un polo, d'un pantalon et d'une cravate, tous vert foncé. Afin d'éviter d'éventuelles différences entre les provinces, l'AR détermine explicitement quel type de vert doit être utilisé pour l'uniforme.



Un nouvel emblème et une nouvelle carte de légitimation rendent le garde champêtre clairement identifiable.

## Plus d'info

Arrêté royal du 10 septembre 2017 réglementant le statut des gardes champêtres particuliers, MB 10 octobre 2017.

## Qu'est-ce qu'un garde champêtre particulier ?

Selon le Code rural fédéral, « des particuliers et des établissements publics » peuvent désigner un garde champêtre particulier. Dans la pratique, ces gardes champêtres sont généralement désignés par des unités de gestion du gibier et des particuliers pour surveiller leurs terrains de chasse et leurs pêches. Jusqu'à présent, la désignation et l'agrément d'un garde champêtre particulier étaient régis par le Code

rural fédéral, un arrêté royal du 8 janvier 2006 et un arrêté ministériel. Cet arrêté royal est désormais intégralement remplacé.

Les compétences des gardes champêtres particuliers sont principalement réglementées sur le plan régional, notamment par le décret sur la chasse et le décret forestier.

# La collaboration des zones de secours limbourgeoises récompensée

**Trois zones de secours limbourgeoises - les zones Noord, Oost et Zuid-West - ont remporté l'un des prix de la « Quinzaine de la sécurité » 2017. À cette occasion, elles ont reçu 500 détecteurs de fumée, qu'elles ont distribués aux seniors.**



Les zones de secours limbourgeoises ont distribué 500 détecteurs de fumée gratuits.

Les trois zones de secours limbourgeoises ont élaboré le projet « Een geschenk voor een langer leven » en collaboration avec la province du Limbourg. Ce projet a débuté dès 2016 par une campagne de sensibilisation sur le thème « sécurité et seniors ». Il a été poursuivi cette année. Le jury a décrit le projet comme « un projet créatif et innovant visant à améliorer la capacité des personnes âgées à se tirer d'affaire seules en cas d'incendie ». Les 500 détecteurs de fumées ont été distribués à des personnes faisant partie du groupe cible de la campagne, les seniors. Il s'agit en premier lieu des personnes de plus de 65 ans qui ont assisté à l'une des nombreuses séances d'information provinciales sur la sécurité intégrale à la Provinciehuis de Hasselt, à l'école du feu PLOT de Genk ou dans une caserne des

pompiers de la région. Les autres détecteurs de fumée ont été distribués aux seniors qui avaient incité d'autres personnes de plus de 65 ans à assister à l'une des séances d'information précitées.

Lors de ces séances d'information, un conseiller en prévention de l'incendie d'un poste d'incendie limbourgeois apprend aux seniors quels sont les meilleurs endroits où installer le détecteur de fumée et combien c'est facile à faire.

En plus d'un détecteur de fumée, les participants ont également reçu la brochure de 44 pages *Preventietips voor Limburgse senioren. Handleiding om je veiliger te voelen in het dagelijkse leven* et la brochure *La sécurité incendie pour les seniors. Il n'est jamais trop tard pour s'y mettre* du SPF Intérieur.

## Les vainqueurs

Trois autres projets ont été récompensés en plus de l'initiative des zones de secours limbourgeoises.

- « Nergens beter dan thuis » de la zone de secours Vlaams-Brabant Oost, à l'occasion duquel un détecteur de fumée a été installé chez chaque habitant d'Aarschot ayant atteint l'âge de 80 ans.
- « Rookmelders dicht bij de mens » de la zone de secours Westhoek qui a permis l'achat de détecteurs de fumée dans les maisons communales.
- Un spot télévisé sur la sensibilisation des personnes âgées et la sécurité incendie dans la zone de secours Wallonie Picarde.

## Campagnes de prévention

Le Moniteur de la prévention incendie 2016 a montré que les campagnes préventives sur les détecteurs de fumée et les intoxications au CO ont le plus d'impact. 40% des habitants se souvenaient de la campagne sur les détecteurs de fumée. Ils étaient 38% pour la campagne sur les intoxications au CO. La campagne a fait la plus grande impression en Wallonie (43%), auprès d'occupants d'un logement ancien qui avait été

renouvelé sans permis (43%) et auprès des personnes ayant des revenus supérieurs à la moyenne. Les classes sociales inférieures sont moins touchées par la campagne. Les principaux canaux restent la télévision, les brochures, la radio et les journaux d'information communaux.

61% des personnes interrogées ont lu ou entendu un ou plusieurs messages préventifs au cours de l'année écoulée.

## Quels messages ont eu le plus d'impact ?

Détecteurs de fumée	40%
Intoxication au CO	38%
Feux d'artifice et utilisation de guirlandes et arbres de Noël	25%
Sécurité des barbecues	25%
Feux de cheminée	12%
Incendies dans la cuisine	9%
Conseiller en prévention de l'incendie	7%
Plan d'évacuation / évacuation	3%
Autres messages	2%
Aucun de ceux qui précédent	39%

## Brochure La sécurité incendie pour les seniors

En Belgique, deux personnes décédées dans un incendie sur cinq ont plus de 65 ans alors que les plus de 65 ans ne représentent qu'un cinquième de la population. Les personnes âgées sont donc clairement surreprésentées dans les statistiques des incendies et il a été décidé d'axer la Quinzaine de la sécurité sur ce thème. La Direction Général Sécurité et Prévention a élaboré une brochure



regroupant les principaux conseils sur la sécurité incendie pour les personnes âgées. Vous trouverez la brochure sur le site web de la Direction Général Sécurité et Prévention.

## Centre d'expertise PLP

# La plate-forme de soutien O365 regroupe toutes les informations et les instruments

**Tous les acteurs impliqués dans un PLP pourront prochainement rassembler leurs informations sur la nouvelle plateforme de soutien O365. Le Centre d'expertise PLP veut apporter un meilleur soutien aux PLP existants. La plate-forme sera testée à partir de la fin de cette année jusqu'en mars 2018. À partir d'avril de l'année prochaine, tout doit se dérouler sans problème.**

O365 doit devenir le point central pour tous les PLP. La plate-forme digitale apportera son soutien « à tous les PLP et à toutes les initiatives en lien avec la sécurité et la prévention dans un quartier et sur un lieu de travail ». Précisons que la plateforme constituera un complément aux plateformes existantes pour les messages urgents (dits chauds).

O365 mettra l'accent sur la collaboration, la communication et le partage d'informations, d'une part entre les initiatives existantes ainsi qu'au sein de celles-ci et d'autre part entre la police (locale) et l'autorité et avec celles-ci.

Cette communication se déroulera via un environnement web sécurisé – une forme d'intranet –, avec un soutien mobile. Les acteurs des PLP – les coordinateurs et les collaborateurs – mais aussi les mandatés des services de police, les centres d'information et de communication (CIC), les services de lutte contre l'incendie, les services de secours et les autorités locales et fédérales pourront l'utiliser.

Ils trouveront sur cette plateforme des actualités. Ils pourront également y garder leurs propres fichiers, formulaires, contacts et listes de membres à jour. Enfin, ils pourront diffuser des

messages via des fonctions push ou chat.

Grâce à la nouvelle plateforme, tous les acteurs peuvent rester parfaitement informés de tout ce qui concerne les PLP et leurs membres. Ils peuvent utiliser la plateforme pour informer le PLP via des teamsites ou via un groupe sélectionné. Il s'agit d'un système ouvert avec une structure établie pour les niveaux supérieurs. Des droits d'accès spécifiques seront fixés pour chaque niveau. Certains membres auront uniquement des droits de lecture, tandis que d'autres auront également des droits d'écriture.

## Que fait le Centre d'expertise PLP ?

Le Centre d'expertise PLP rassemble, traite et diffuse toutes les informations pertinentes disponibles sur et pour les PLP. Il apporte de l'aide aux personnes désireuses de lancer un nouveau PLP et apporte son soutien à la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur.

Le Centre d'expertise mise par ailleurs aussi sur la communication et sur le développement des instruments nécessaires.

Les personnes désireuses de créer un PLP trouveront le pack de lancement au Centre d'expertise PLP. Ce guide

comprend un plan par étapes, une lettre type, un modèle de dépliant, un modèle de formulaire d'adhésion et un modèle de règlement d'ordre intérieur. Il contient également une présentation modèle, une check-list qui peut être utilisée lors de la rédaction de la charte, un outil d'évaluation et des informations sur l'assurance de la responsabilité.

Vous trouverez le pack de lancement sur le site web du Centre d'expertise et sur Besafe.be.

## Révision de la circulaire

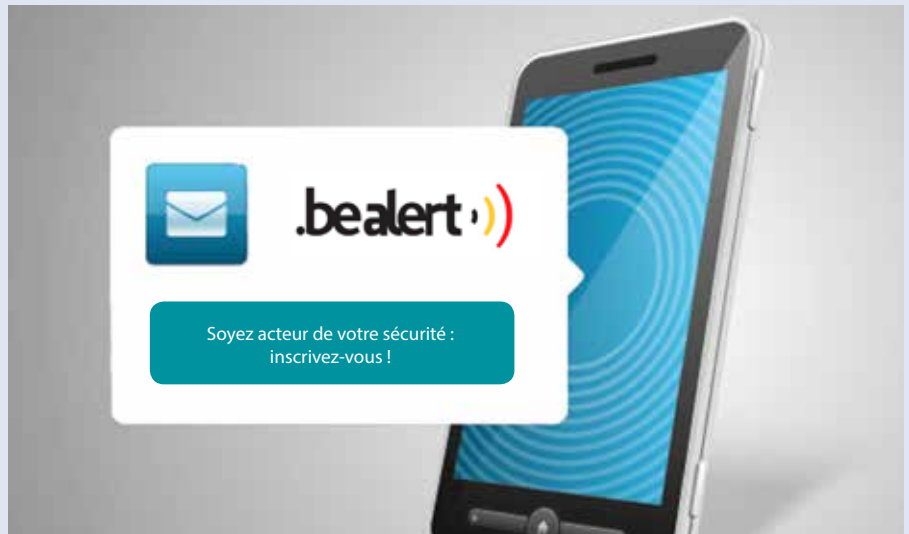
Le 18 janvier 2016, le comité d'accompagnement a décidé que la circulaire ministérielle sur les PLP devait être adaptée. La circulaire actuelle date en effet de 2010 et n'est donc pas adaptée à notre époque et aux nouveaux moyens de communication comme l'utilisation des médias sociaux. Un groupe de travail composé de représentants des coordinateurs, des mandatés, des services de prévention, du SPF Intérieur et du Centre d'expertise PLP a élaboré une nouvelle proposition. La première version a été soumise pour avis à la Commission permanente de la police locale (CPPL). Le groupe de travail a rédigé une deuxième version sur la base de cet avis. Cette proposition détaille le rôle des différents acteurs, les moyens de communication actuels et esquisse un cadre pour la gestion des médias sociaux par les PLP.



## Le module BE-Alert soutient les PLP

**Les Partenariats locaux de prévention peuvent également utiliser BE-Alert dans leur communication. Un module séparé a été intégré à BE-Alert à cet effet. Les communes ou les zones de police peuvent utiliser ce module pour envoyer des directives à tous les PLP concernés et pour envoyer des messages préventifs à tous les membres enregistrés.**

Les coordinateurs PLP des communes ou zones de police affiliées peuvent également utiliser le module pour consulter ou modifier les données de leur propre PLP. Les zones de police ou les communes qui veulent utiliser le module PLP doivent le commander séparément. Le 2 juin de cette année, le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon a indiqué dans une réponse à une question parlementaire que 16 zones de police l'avaient déjà fait. « Elles utilisent le module sur une base quotidienne et ont



fourni un précieux feed-back d'utilisateur qui est transposé en permanence en améliorations. Les premiers problèmes (par exemple : envoi depuis un numéro étranger, messages difficiles à écouter, etc.) ont ainsi été transposés dans un plan d'action et si possible éliminés », a indiqué le ministre dans sa réponse.

Le ministre a encore laissé entendre dans sa réponse que les centres d'information et de communication (CIC) ont un important rôle d'appui à jouer dans l'utilisation de ce module. « Pour pouvoir jouer ce rôle de manière uniforme, chaque CIC doit idéalement avoir accès au module PLP de BE-Alert ».

## 'La participation citoyenne comme moteur de renouveau'

**La journée d'action nationale '1 jour sans' et les PLP sont basés sur la participation citoyenne. Cela constitue donc un objectif important dans le travail de la Direction générale Sécurité et Prévention.**

Pierre Thomas, directeur Sécurité locale intégrale à la Direction générale Sécurité et Prévention : « C'est aussi repris explicitement dans la **Note-cadre de Sécurité intégrale 2016-2019** des ministres de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et de la Justice Koen Geens. Le chapitre consacré à la lutte contre la criminalité organisée contre la propriété énumère quatre manières d'encourager la participation citoyenne et la collaboration avec les associations professionnelles. L'organisation d'activités encourageant l'implication des citoyens en matière de prévention est la première. L'action nationale '1 jour sans' est indéniablement l'une d'elles. Le deuxième point d'action est la promotion

de plateformes de concertation entre la police et des partenaires privés, telles que les plateformes de concertation notamment des entrepreneurs indépendants. Les PLP en font également partie. Nous voulons par ailleurs aussi créer un cadre légal pour l'échange d'informations entre les associations professionnelles et stimuler la recherche novatrice, comme l'utilisation de médias sociaux.

La participation citoyenne fait également office de fil conducteur de la **note de politique** du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur. L'année dernière, la note de politique indiquait déjà que la Direction

générale Sécurité et Prévention avait pour mission de faire en sorte que la participation citoyenne et la collaboration des associations (professionnelles) soit un moteur d'impulsion et d'innovation dans chacun des aspects des différentes politiques. La Direction générale Sécurité et Prévention a ainsi mis l'accent sur la prise de conscience (awareness) et la résistance à l'égard des phénomènes criminels. Le ministre y revient également dans la récente note de politique déposée à la Chambre le 18 octobre de cette année. La Direction générale Sécurité et Prévention doit maintenant se charger de poursuivre la digitalisation des processus, produits et services. »

# Le poste de quartier Kasterlee organise une soirée d'information avec des moyens réduits



**Il est possible de participer à '1 jour sans' avec de petits budgets. Le poste de quartier Kasterlee, l'une des sept communes faisant partie de la zone de police Turnhout, en est un bel exemple.**

Le Commissaire Jan Theys : « Cette année, nous avons accueilli 34 habitants à notre soirée d'information. C'est moins que l'année dernière, mais le thème que nous avons alors retenu – les seniors – était

plus vaste. Cette année, nous avons travaillé sur le thème des nouvelles constructions. Les personnes qui construisent sont généralement des habitants plus jeunes qui ont une vie bien remplie et donc moins de temps libre que les seniors. Ils ont parfois plus de difficultés à se libérer pour se rendre à une soirée d'information. Trois visiteurs ont explicitement demandé un conseil en prévention du vol et c'est un résultat satisfaisant. »

**L'action est-elle coordonnée par la zone de police Turnhout dont vous faites partie ?**

Jan Theys : « Kasterlee n'a bien entendu pas été le seul poste de quartier à participer à l'action. Des séances d'information ont également été organisées dans les autres communes de la zone de police, comme Lille, Beerse et Vosselaar. Notre chef de corps a insisté auprès des différents postes de quartier pour qu'ils participent à l'action. Nous avons reçu un soutien de la zone de police Turnhout pour ce faire. Nous avons également pu faire appel à l'orateur Bart Geuens qui, en tant qu'inspecteur de police de la Regio Turnhout, travaille au service de prévention de la ville. Il a expliqué ce qu'est exactement la règle des trois minutes, comment les cambrioleurs procèdent, comment ils sélectionnent leur cible et quel butin les attire particulièrement. Il a par ailleurs

donné bon nombre de conseils sur la manière de dissuader les voleurs en adoptant de bonnes habitudes et de mieux protéger son logement grâce à de bonnes serrures. »

**Quels canaux de communication utilisez-vous pour atteindre les habitants ?**

Jan Theys : « Nous avons annoncé l'action par nos canaux habituels et via BE-Alert. Pour le contenu, nous avons utilisé le matériel mis à disposition par 1 jour sans. Nous avons distribué les dépliants lors de la soirée d'information mais aussi pendant le marché aux potirons, un marché touristique qui attire chaque année plus de dix mille personnes. Nous faisons aussi régulièrement passer un avis dans De Postiljon, un hebdomadaire local qui est distribué dans 28.000 boîtes aux lettres de la région. »

## Le nombre de PLP ne cesse d'augmenter

**Fin octobre 2017, notre pays comptait 1070 PLP. La grande majorité d'entre eux se trouve en Région flamande et plus de la moitié des PLP sont situés en province d'Anvers. On observe toutefois un net mouvement de rattrapage en Wallonie.**

Région flamande	2015	2016	2017
Anvers	417	439	483
Limbourg	8	10	15
Flandre orientale	224	236	243
Brabant flamand	28	49	62
Flandre occidentale	69	70	80
<b>Total Région flamande</b>	<b>746</b>	<b>804</b>	<b>883</b>

Région wallonne	2015	2016	2017
Brabant wallon	33	37	43
Hainaut	28	40	50
Liège	25	36	40
Luxembourg	14	16	16
Namur	16	19	27
<b>Total Région flamande</b>	<b>116</b>	<b>148</b>	<b>181</b>

Bruxelles	2015	2016	2017
Bruxelles	2	5	6

## Vol par ruse

# La sensibilisation porte ses fruits

**L'année dernière, le nombre de vols par ruse a diminué dans notre pays. Les campagnes de sensibilisation portent donc bien leurs fruits même si elles restent nécessaires.**

Le vol par ruse est un phénomène relativement récent. Les statistiques de la police fédérale montrent en effet que le nombre de vols par ruse est passé de 8.000 à 11.000 entre 2005 et 2012. Ces dernières années, nous constatons toutefois un revirement. L'année dernière, ils avaient diminué jusqu'à 6.485, soit une baisse de 1.517 faits constatés par rapport à l'année précédente.

### Fausse identité

Dans le cas d'un vol par ruse, une personne se présente en se faisant passer pour quelqu'un d'autre ou elle utilise une ruse pour pénétrer dans l'habitation. Une fois entré, le voleur tente de dérober de l'argent à l'occupant ou de lui voler quelque chose. Les voleurs se présentent comme un agent de l'autorité (agent de police, personnel communal, agent du CPAS), comme un employé (collaborateur de la compagnie de l'électricité, du gaz ou de l'eau, facteur), comme un ouvrier (jardinier, couvreur, laveur de vitres), avec un faux titre ou en invoquant une fausse profession (démarcheur pour une œuvre caritative, vendeur de porte à porte). Ou ils utilisent un subterfuge ou un prétexte pour entrer : ils demandent à boire, à pouvoir téléphoner, à aller aux toilettes, à aller chercher un ballon « perdu » dans le jardin, ...

### Trucs et astuces

Bien que les voleurs utilisent des trucs très variés, bon nombre d'éléments sont récurrents. La Direction générale Sécurité et Prévention les a rassemblés et a rédigé des conseils de prévention sur leur base. Les services de prévention communaux et les conseillers en prévention vol peuvent à leur tour les intégrer à leur communication à destination des habitants :

- ne mentionnez pas sur la sonnette que vous vivez seul(e) (par exemple « veuve X ») ;
- il est conseillé de faire placer une chaîne sur la porte, un dit entrebâilleur ;
- méfiez-vous des vendeurs de porte à porte qui vous montrent leur marchandise sur le pas de la porte ;
- méfiez-vous des inconnus qui sonnent à votre porte et demandent quelque chose à boire ou à manger ou demandent à aller aux toilettes ;
- demandez la carte de légitimation de l'agent de police, d'une personne de la compagnie d'électricité ou autre société qui sonne à votre porte ;
- conservez le numéro de téléphone de la police locale près de votre téléphone ;
- n'appellez pas le numéro de téléphone que vous donne la personne qui se présente à votre porte. Il peut s'agir du numéro d'un comparse.

### Brochure

La Direction générale Sécurité et Prévention a rédigé il y a quelques années déjà une brochure reprenant des conseils pour distinguer les voleurs qui se présentent chez vous sous une fausse identité de véritables agents ou personnes chargées de relever des compteurs. Ces conseils restent d'actualité. Vous trouverez tous les conseils et la brochure sur le site web Besafe.be.



### La sensibilisation fonctionne

Le nombre de vols par ruse est sur une courbe descendante et 10% des tentatives sont vouées à l'échec. Les habitants sont donc plus attentifs et c'est en partie dû aux campagnes de sensibilisation.

Une grande majorité des victimes (90%) a plus de 70 ans. Ces personnes sont généralement physiquement affaiblies et aussi souvent crédules. Il est fréquent qu'elles règlent encore leurs achats sur le pas de leur porte et elles conservent parfois de grosses sommes d'argent chez elles.

### Hasselt vise les plus de 80 ans



Il y a quelques années, pour sensibiliser les seniors d'Hasselt au thème du vol par ruse, le service de prévention a offert un entrebâilleur à tous les octogénaires qui vivaient encore seuls chez eux. Un quart des 3.400 personnes concernées ont donné suite à cette offre. 750 octogénaires ont ainsi pu installer cette sécurité sur leur porte. Le service de prévention a envoyé un installateur chez les seniors qui ne pouvaient pas installer eux-mêmes l'entrebâilleur. Les seniors ont également reçu une lettre donnant des explications et des conseils pour éviter le vol par ruse.

## Démarrage de la Commission permanente de la police locale

**La Commission permanente de la police locale s'est remise au travail. Les 18 membres sont nommés, les premières réunions ont déjà eu lieu.**

Le chef de corps de la zone de police Westkust (La Panne, Coxyde, Nieuport), Nicholas Paelinck, présidera la Commission permanente de la police locale (CPPL) les deux prochaines années. Les trois vice-présidents sont le chef de corps d'Anvers, Monsieur Serge Muyters, le chef de corps de Bruxelles-Capitale Ixelles, Monsieur Michel Goovaerts, et le chef de corps de Namur, Monsieur Olivier Libois.

La Commission permanente traite une grande variété de matières qui concernent la police locale.

La Commission permanente de la police locale joue en première instance le rôle de plateforme de concertation pour les zones locales. Elle traite une grande variété de matières qui concernent la police locale, tant d'initiative que sur demande, principalement dans le but de rendre des avis.

La CPPL existe depuis 10 ans déjà, mais a subi une métamorphose profonde cette année. Elle est d'une part composée différemment et d'autre part, ses principes de fonctionnement ont été adaptés sur plusieurs points. Les adaptations étaient nécessaires parce qu'un certain nombre de compétences sur

le plan de la sécurité et de la prévention ont été transférées aux régions. La CPPL a donc été dotée d'une structure plus large avec une

meilleure représentation et un fonctionnement moderne avec des procédures en ligne. Le renforcement de la structure stratégique de la police intégrée est également à la base de cette réforme.

Dans cette nouvelle forme, le nombre de membres ayant un droit de vote est passé de 16 à 18. Dix-huit chefs de corps de la police locale y siègent donc désormais. Ils exercent chacun un mandat de 4 ans. Le mandat du président et des vice-présidents est limité à 2 ans. Une nouvelle élection intervient après ces 2 années et les membres peuvent à nouveau se porter candidats. La durée d'un mandat n'est donc plus couplée à la durée du mandat de chef de corps. On vise de cette manière à renouveler plus rapidement l'assemblée générale de la commission et la dynamiser.

## BX Brussels aide les sans-abri par le football

**Le Fonds Jo Vanhecke lance une première vidéo pour mettre clairement en évidence l'objectif du fonds : le soutien de projets qui prêtent attention à la prévention et à l'aspect social du football.**

Avec ce clip, le Fonds met d'emblée une best practice à l'honneur : le fonctionnement de BX Brussels. BX Brussels est un projet qui associe football et vie sociale. BX organise ainsi des stages pour des joueurs qui participent à la BXL Cup (la Brussels Cup), une compétition de football destinée aux sans-abri bruxellois. Le club met ses installations à disposition, organise des entraînements professionnels et offre un repas après les entraînements.

Une partie importante du projet est l'aspect social : le plaisir et la



BX Brussels offre aux joueurs qui participent au stage un repas après les entraînements.

convivialité lors de l'entraînement. Après le dernier entraînement, les joueurs qui sont présents pendant toute la durée du stage reçoivent un certificat des mains du parrain du projet, Pierre Kompany.

Certains de ces anciens joueurs ont eu l'opportunité de devenir assistants

coachs des équipes de jeunes du BX ou du club sœur Black Star.

Le film a vu le jour en collaboration avec la Cellule Football de la Direction générale Sécurité et Prévention, la Cellule Centrale d'information et de communication du SPF Intérieur et BX Brussels.